Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Culture et de la Jeunesse

E8

Séance publique du mercredi 16 novembre 2022

Convoqué le jeudi 10 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE (départ à 21h35), Isabelle MASSARD, Ouchen BELKACEM, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Ibrahima DIALLO

Etaient représentés :

Phillipe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUE), Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOËL), Véronique DESMETTRE (représentée par Mohamed GRICHI), Mohammed DDANI (représenté par Isabelle MASSARD), Fabienne MOREAU (représentée par Eloi SIMON), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), M'Hamed BINAKDANE (représenté par Yasmina ATTAF), Aurélie REMACLE (représentée par Carole LAFON), Sinan KARAKUS (représentée par Ibrahima DIALLO), Elsa FAUCILLON(représentée par Anne Laure PEREZ)

Absents excusés :

Richard MERRA, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine pour l'opération "Collège au Cinéma" saison 2022/2023

Le Conseil.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que par la délibération E4 du 27 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé la municipalisation de la gestion du Cinéma Jean Vigo,

Considérant que par la délibération E9 du mercredi 26 juin 2013, le Conseil Municipal a créé une régie dotée de la seule autonomie financière de la gestion du Cinéma Jean Vigo,

Considérant que le Cinéma Jean Vigo participe annuellement à l'opération Nationale « Collège au Cinéma » née de l'initiative conjointe des Ministères de la Culture et de l'Education Nationale,

Considérant que cette opération vise à offrir un accès au patrimoine cinématographique au plus grand nombre de collégiens,

Considérant que le Département des Hauts-de-Seine prend en charge l'organisation de l'opération « Collège au Cinéma » au niveau départemental,

Considérant qu'à ce titre, le Département des Hauts-de-Seine prend en charge le prix des places de cinéma à hauteur de 2,50 € la place sur la base du nombre d'élèves ayant assisté à la projection.,

Considérant que pour la saison 2021/2022, le Cinéma Jean Vigo, a totalisé 1273 entrées au titre de l'opération « Collège au Cinéma »,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise le Maire à signer la convention de Partenariat pour l'opération « Collège au Cinéma » 2022/2023.

Article 2 : La recette résultant de l'opération « Collège au Cinéma » sera imputée sur le chapitre 70, nature 70688 du budget annexe du cinéma Jean Vigo.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982 Acte reçu par le représentant de l'état

1e 21/11/22

Affiché le 22 111/22

Exécutoire le 22/11/22

Le Maire Patrice LECLERC

Signé électroniquement le Le 21 novembre 2022